

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DLIBRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 AVRIL 2017****Numro**

DEL 2017.04.26/065

Thme : TRAVAUX 6**Objet :** RNOVATION
NERGTIQUE
PERFORMANTE DES
LOGEMENTS COMMUNAUX
DANS LE CADRE DU
PROGRAMME D'ACTION DU
TERRITOIRE  ENERGIE
POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE.**Convocation****Date :** 20/04/2017**Affichage :** 20/04/2017**Nombre de membres
du conseil municipal****En exercice :** 33**Prsents :** 26**Nombre de
suffrages
exprims :** 31

Le **mercredi 26 avril 2017**  17h00 le conseil municipal lgalement convoqu, s'est runi en sance publique dans la salle du 1^{er} tage de la CCB, sous la prsidence de **Monsieur Grard FROMM, Maire.**

taient Prsents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurlie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Rene, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphn, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU ric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

taient reprsents :

MARTINEZ Gilles pouvoir  FROMM Grard.
JIMENEZ Claude pouvoir  PROREL Alain.
ROMAIN Manuel pouvoir  DJEFFAL Mohamed.
MUEHLACH Catherine pouvoir  MONIER Bruno.
DAZIN Florian pouvoir  PICAT RE Alessandro.

Absents excuss :

MARTINEZ Gilles, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hlne, ROMAIN Manuel, MUEHLACH Catherine, ARMAND milie, DAZIN Florian.

Secrtaire de sance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Maurice DUFOUR

Dans le cadre du programme d'actions du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la commune a répondu à la sollicitation du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et du Parc Naturel Régional du Queyras PETR et a manifesté son intérêt pour plusieurs actions dont l'action suivante :

Action 1-2 : Rénovation énergétique performante des logements communaux

Cette action a pour but de réaliser des travaux d'amélioration énergétique dans certains bâtiments municipaux.

Les travaux visent les effets attendus par l'action TEPCV, à savoir:

- Viser le référentiel BBC rénovation 2009
- Réduire la consommation énergétique des bâtiments d'environ 8 800 kWh/an, soit l'équivalent d'un passage de la classe E à la classe C (231 à 150) par rapport à une consommation de référence
- Améliorer le confort en été et en hiver

Suite à l'étude patrimoniale réalisée par l'AREA PACA en 2016, cinq bâtiments comprenant des logements ont été identifiés comme prioritaires vis-à-vis de l'amélioration de la performance énergétique.

Les travaux suivants sont donc programmés en 2017 et 2018 dans le cadre de l'action TEPCV :

2017

- Conciergerie des Sagnes – isolation des combles* (3 500 € HT)
- Ecole primaire de Pont de Cervières – isolation des combles* des logements et remplacement des menuiseries (20 000 € HT)

2018

- Ancienne école de Fontchristiane - isolation des combles* des logements (1 600 € HT)
- Conciergerie de l'Hôtel de Ville – isolation des combles* (1 650 € HT)
- Ecole des Artaillauds – remplacement des menuiseries des logements (20 000 € HT)

Soit un montant total de travaux estimé à 46 750 € HT répartis sur les 2 années.

* : Les estimations des travaux d'isolation des combles prennent en compte le cofinancement lié au dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Le plan de financement s'établit désormais comme suit :

État TEPCV (80%)	37 400.00 € HT
Ville (20%)	9 350.00 € HT
Total	46 750.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **10 MAI 2017**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.



AR PREFECTURE

005-210500237-20170426-DEL20170426065-DE
Reçu le 11/05/2017

Blank lined area for document content.